



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aeefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

東京国際フランス学園
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO

Réunion 2de : procédures d'orientation et cycle terminal

lycée français international de Tokyo

www.lfitokyo.org

lycée français international de Tokyo 5-57-37 Takinogawa Kita-ku, 114-0023 Tokyo - août 2024

SOMMAIRE

1. La classe de seconde : une classe d'adaptation et de détermination

- 1.1. L'orientation post-2de
- 1.2. L'orientation post-2de : la fiche de dialogue
- 1.3. L'orientation post-2de : les étapes du dialogue
- 1.4. Pour les élèves scolarisés en France à la rentrée 2026 : l'application Affelnet

2. Le cycle terminal

- 2.1. Les classes de première générale et de terminale générale au lycée français international de Tokyo
- 2.2. Les enseignements de spécialité
- 2.3. Le choix des enseignements de spécialité
- 2.4. Le baccalauréat
- 2.5. Le baccalauréat français international BFI
- 2.6. Parcoursup

1. La classe de seconde : une classe d'adaptation et de détermination

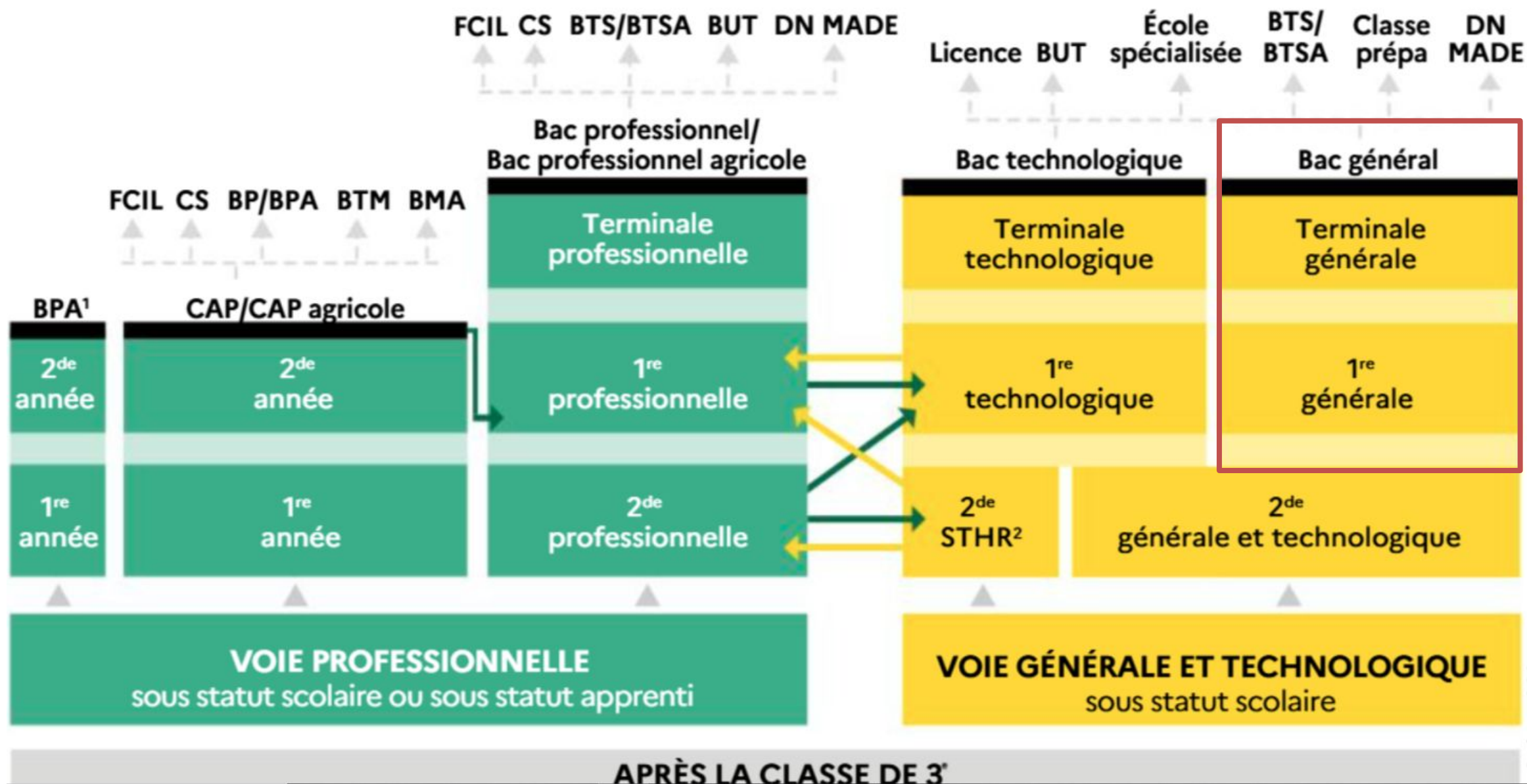
1.1. L'orientation post-2de

1.2. L'orientation post-2de : la fiche de dialogue

1.3. L'orientation post-2de : les étapes du dialogue

1.4. Pour les élèves scolarisés en France à la rentrée 2026 : l'application Affelnet

1.1-L'orientation post-2de



1.2-L'orientation post-2de : la fiche de dialogue

Toutes les voies d'orientation ne sont pas proposées dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. L'attention des familles doit être appelée sur le fait que leur choix peut supposer la poursuite de la scolarité en France.

La classe de seconde est un palier d'orientation. A l'issue de la classe de seconde générale et technologique, les voies d'orientation sont les suivantes :

- la classe de première **générale** puis la terminale générale
- la classe de première **technologique** puis la terminale technologique
- une réorientation vers une première **professionnelle**

Le choix des enseignements optionnels, champs et spécialités d'une voie d'orientation incombe aux parents de l'élève, éclairés par le dialogue avec les membres de l'équipe éducative et l'avis du conseil de classe (article D331-38 du Code de l'Éducation).

La fiche de dialogue constitue le support officiel des échanges avec le conseil de classe.

1.3-L'orientation post-2de : les étapes du dialogue

Au deuxième trimestre, l'élève et ses représentants légaux formulent une ou plusieurs intentions d'orientation. Le conseil de classe répond à chacune des intentions formulées par un (des) avis provisoire(s) d'orientation (favorable, défavorable, réservé).

Au troisième trimestre, l'élève et ses représentants légaux formulent un ou plusieurs choix définitif(s). Le conseil de classe répond positivement ou négativement à chacune des demandes.

Le chef d'établissement prend la décision d'orientation. En cas de désaccord entre la famille et l'établissement, un échange a lieu. Si le désaccord se maintient, une commission d'appel prend la décision finale d'orientation

Une décision de redoublement peut également être prise :

- le redoublement revêt un caractère « exceptionnel »
- le redoublement peut être décidé par le chef d'établissement, à la suite d'une phase de dialogue et après avis du conseil de classe. Le chef d'établissement notifie cette décision aux représentants légaux de l'élève. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

FICHE DE DIALOGUE¹
pour l'orientation à l'issue de la

CLASSE DE SECONDE

2^{de} générale et technologique & 2^{de} spécifique

ÉTABLISSEMENT

Téléphone : Mél :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant(s) légal(aux) :

Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

- Le passage en classe de 1^{re} générale ou technologique :
classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix

☐ 1^{re} générale

Enseignements de spécialité envisagés dans l'établissement :

Enseignement hors établissement le cas échéant :

1^{re} technologique

- ☐ 1^{re} STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
☐ 1^{re} STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués
☐ 1^{re} STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
☐ 1^{re} STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
☐ 1^{re} STL Sciences et technologies de laboratoire
☐ 1^{re} STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
☐ 1^{re} ST2S Sciences et technologies de la santé et du social
☐ 1^{re} S2TMD Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

- ☐ Un accès à la voie professionnelle (à préciser) :
☐ Demande d'un stage passerelle

À le
Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le

¹ Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicaux, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.
Les informations que nous vous demandons au moyen de cette fiche sont nécessaires au professeur principal et au chef d'établissement pour l'orientation de votre enfant. Elles permettent aussi aux services départementaux de l'éducation nationale d'établir des statistiques.
Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Silex (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements), mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.
Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page « Information des familles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription.

Classe fréquentée :

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond à la ou aux demande(s) des représentants légaux

• Le passage en :

1^{re} générale ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

1^{re} technologique

- ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STAV ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STD2A ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STHR ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STI2D ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STL ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} STMG ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} ST2S ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
• 1^{re} S2TMD ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Recommandation(s) du conseil de classe sur une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

- 1 -
2 -
3 -

• Accès à la voie professionnelle :

- ☐ Oui ☐ Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours
☐ Non

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés (1^{re} générale)

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^e semestre.

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle :

☐ Accord ☐ Refus

À le
Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le

À le
Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

Signature du(les) représentant(s) légal(aux) :

東京国際フランス学園
lycée français international de Tokyo

plusieurs critères selon le type de formation :

- [Accéder à la version accessible sous forme de liste](#)



2. Le cycle terminal

2.1. Les classes de première générale et de terminale générale au lycée français international de Tokyo

2.2. Les enseignements de spécialité

2.3. Le choix des enseignements de spécialité

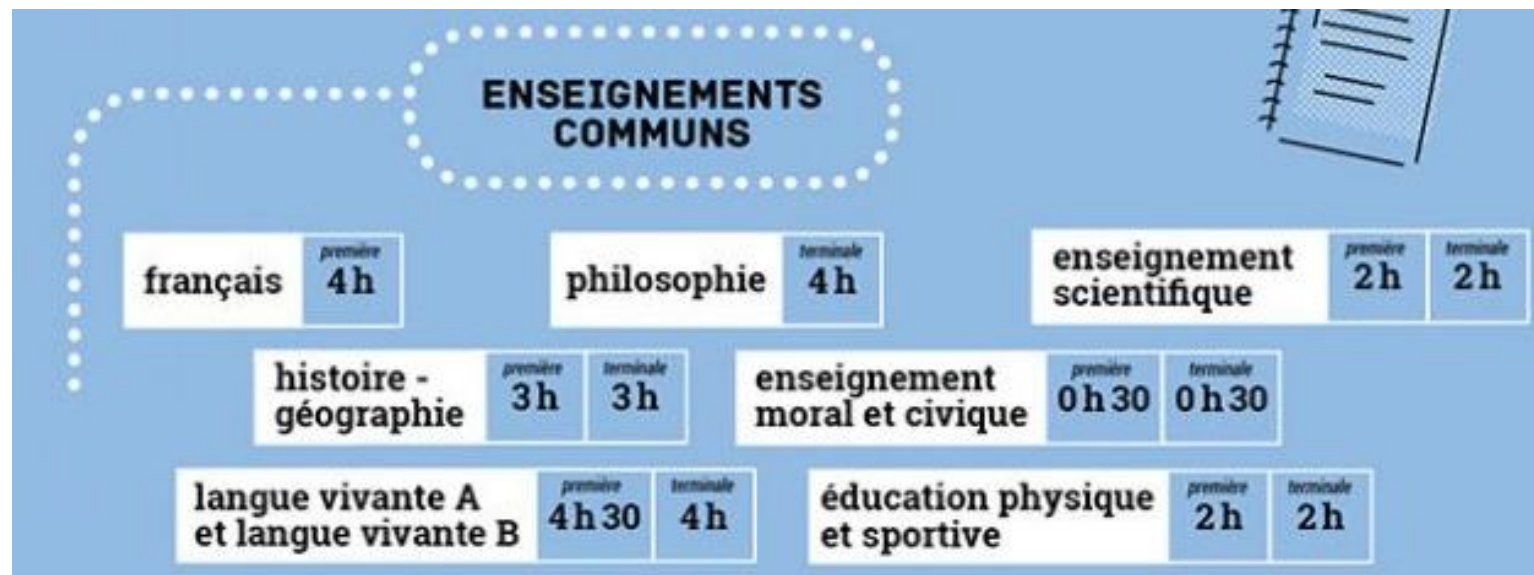
2.4. Le baccalauréat

2.5. Le baccalauréat français international BFI

2.6. Parcoursup

2.1-Les classes de première générale et de terminale générale au lycée français international de Tokyo

Des enseignements communs à tous les élèves



Des enseignements de spécialité obligatoires au choix

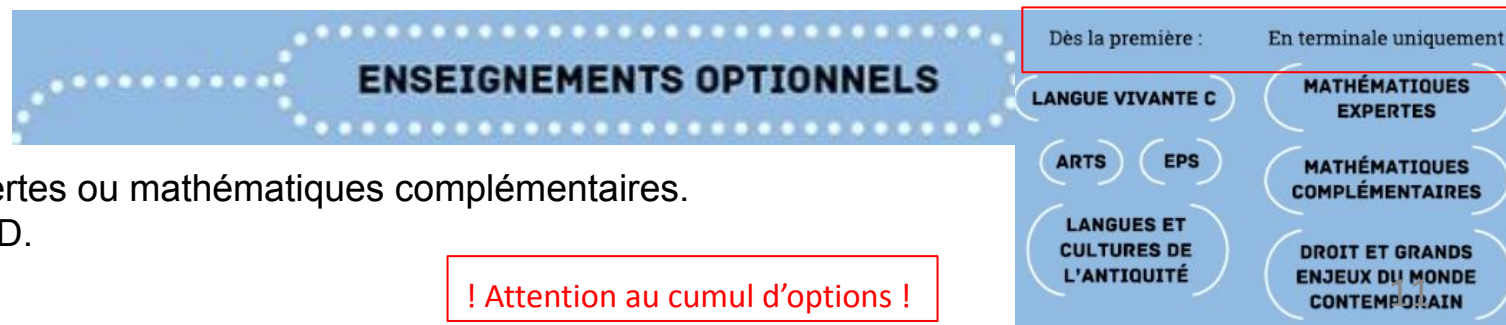


Des enseignements optionnels au choix : au LFI Tokyo sont proposés le latin (langues et culture de l'Antiquité), Arts cinéma-audiovisuel (CAV) et LVC japonais.

En terminale, peut s'ajouter l'option mathématiques expertes ou mathématiques complémentaires.

L'option DGEMC en terminale peut être prise via le CNED.

Attention : toutes les options ne sont pas cumulables



! Attention au cumul d'options !

2.2-Les enseignements de spécialité

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/choisir-ses-enseignements-de-specialite-au-lycee-pour-preparer-ses-etudes-superieures-325475>

<https://www.onisep.fr/horizons21>

L'élève choisit 3 enseignements de spécialité selon l'offre de formation dispensée dans l'établissement. Ils font l'objet de recommandations qui visent, au deuxième trimestre, à alimenter l'élaboration de leurs choix définitifs formulés en fin d'année scolaire.

De la 1^{re} à la terminale :

- l'élève choisit de continuer deux spécialités (EDS) sur les trois suivies en 1^{re} (choix en fin de 1^{re} de la spécialité non poursuivie)
- l'horaire de l'EDS passe de 4 heures à 6 heures.



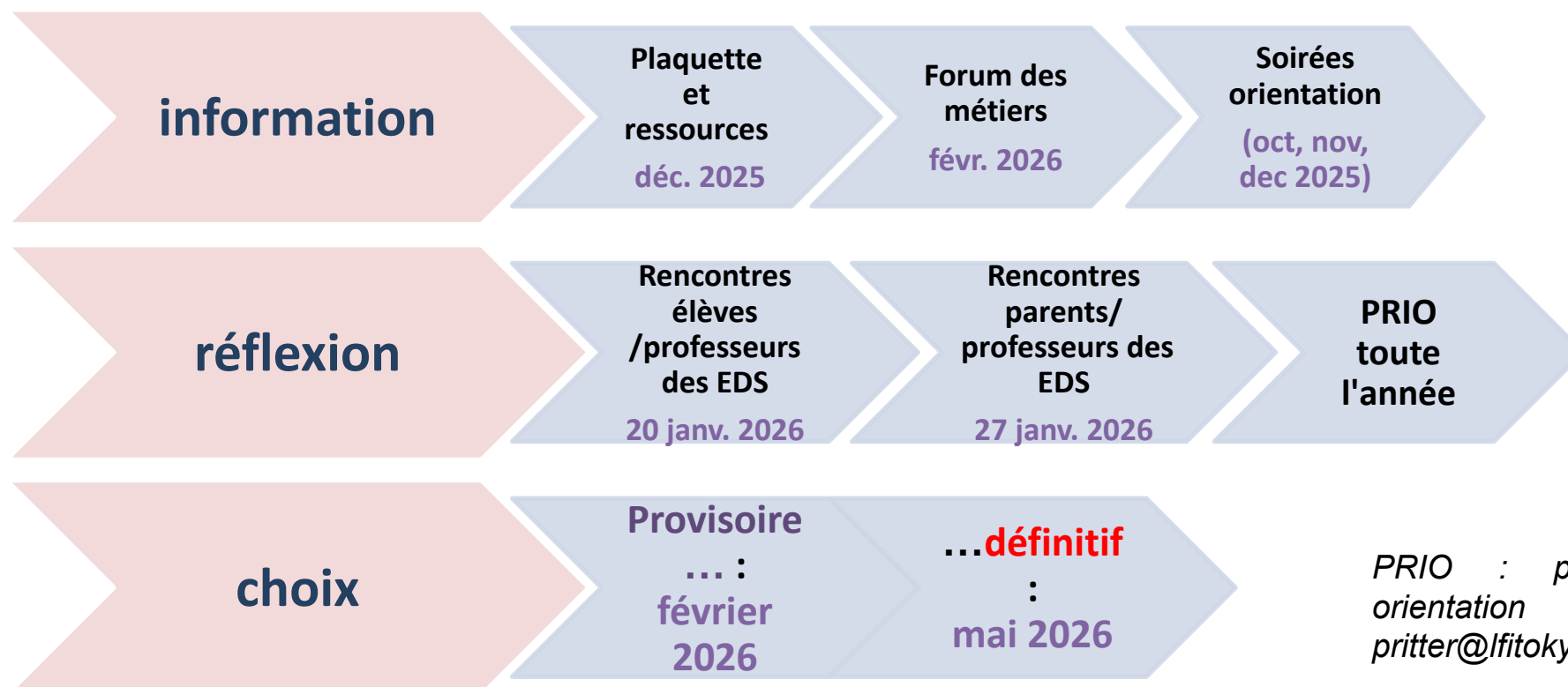
+ **Cned** (un EDS pris via le CNED est soumis à autorisation de l'académie de rattachement)

histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques
humanités, littérature et philosophie
langues, littératures et cultures étrangères
mathématiques
numérique et sciences informatiques
physique - chimie
sciences de la vie et de la Terre
sciences économiques et sociales

2.3-Le choix des enseignements de spécialité

Choix des enseignements de spécialité :

- présentation des EDS sur le site du MEN et programmes:
<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812#edugouv-summary-item-13>
- simuler vos combinaisons de spécialités et découvrir les perspectives de métiers et de formations :
<https://www.horizons21.fr/>



Présentation des huit spécialités proposées
par le LFI Tokyo

par les professeurs du LFI Tokyo
Année scolaire 2025-2026



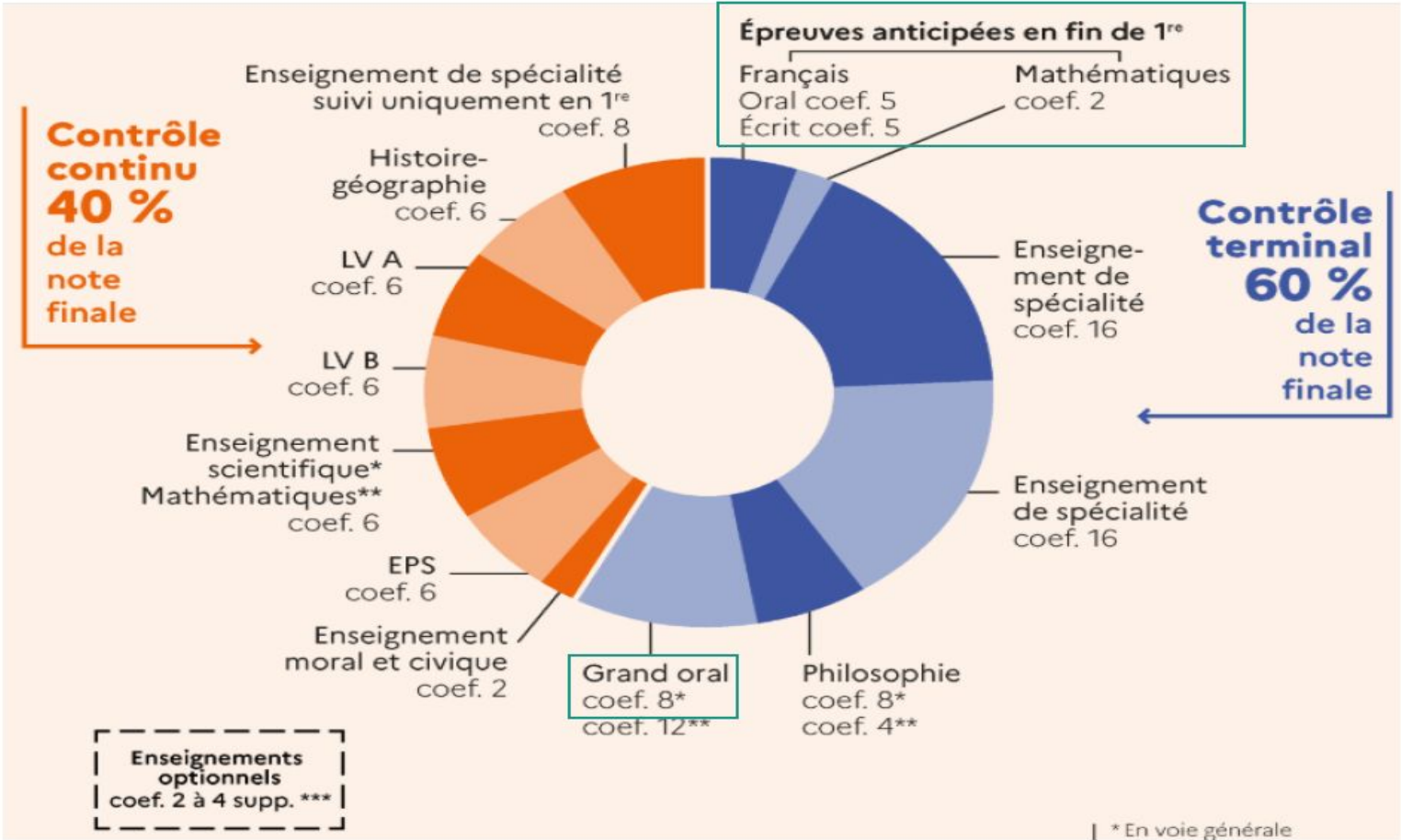
PRIO : personnel référent information
orientation : M. Pascal Ritter
pritter@lfitokyo.org

2.4-Le baccalauréat

40% de la note est obtenue par le biais du contrôle continu, soit la moyenne annuelle des bulletins scolaires du cycle terminal

60% de la note est obtenue dans le cadre d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales

Épreuves		Voie générale	
		Coefficients	Durée de l'épreuve
Épreuves anticipées (classe de première)	Français (écrit)	5	4 h
	Français (oral)	5	20 min
	Mathématiques (à compter de 2026 au titre de la session 2027)	2	2 h
Épreuves terminales (classe de terminale)	Philosophie	8	4 h
	Épreuve orale terminale	10 jusqu'à la session 2026 8 à compter de la session 2027	20 min
	Épreuve de spécialité 1	16	4 h à 5 h 30*
	Épreuve de spécialité 2	16	4 h à 5 h 30*

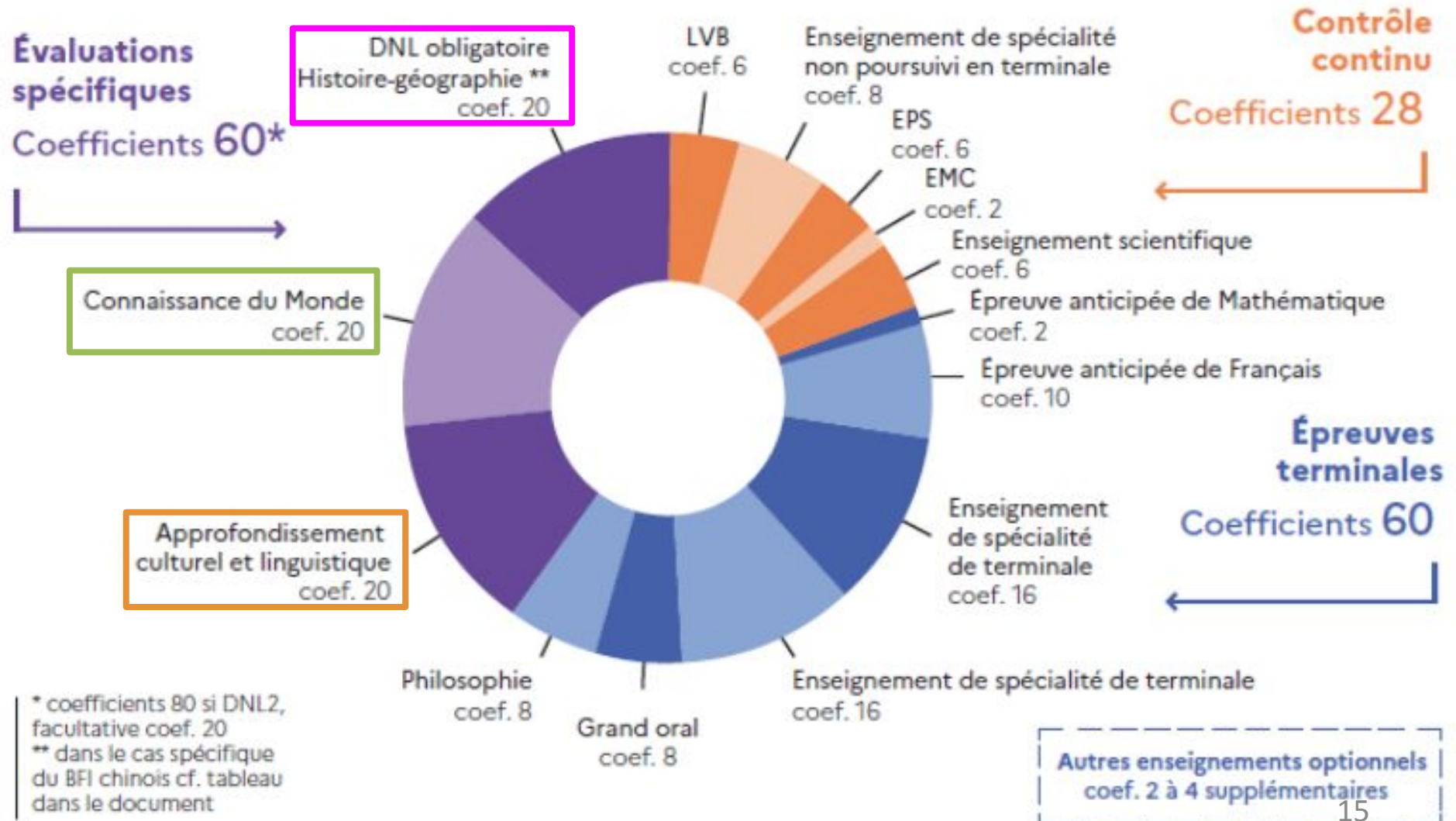


2.5-Le baccalauréat français international BFI

Les élèves inscrits en section internationale (entrée possible jusqu'en classe de 1ère) préparent le BFI et ont des enseignements supplémentaires spécifiques :

- un enseignement de connaissance du monde (CDM) ;
- un enseignement de discipline non linguistique (DNL) obligatoire portant sur l'histoire-géographie ;
- un enseignement d'approfondissement culturel et linguistique (ACL).

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT FRANCAIS INTERNATIONAL



2.6- Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de Préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Parcoursup :

- Une offre de formation riche et diversifiée
- vous aide à **anticiper** : **comparer les formations** entre elles, évaluer vos possibilités d'admission
- Un **cadre de présentation des formations** unique permettant de voir rapidement les informations essentielles, de connaître les critères d'examen et les chiffres clés de la session précédente
- La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** »
(<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>)
- Des informations sur le **contenu et les débouchés de la formation**
- Des informations sur les **critères** et les modalités de candidature

Depuis 2024, chaque élève de seconde ou première peut se créer un compte sur Parcoursup, de manière à prendre le temps de construire son projet tout au long du lycée, avec l'appui de ses enseignants. Ils ne seront évidemment candidats que lorsqu'ils seront en terminale.

Rechercher une formation

Rechercher une formation, une filière... ① Zone géographique ②

Exemple : BTS droit Exemple : Lyon

Rechercher

Filtres

Types d'établissement

- ☐ Publics (12645)
- ☐ Privés en contrat avec l'Etat / EESC (4309)
- ☐ Privés (3674)

Apprentissage

- ☐ Formations en apprentissage (7379)
- ☐ Formations hors apprentissage (13249)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

PUBLIC

Université Bordeaux Montaigne - Antenne d'Agen (47)

Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Licence 1 LEA - Anglais-Espagnol à Agen

Taux d'accès :

- BAC GÉNÉRAL : 100 % ②
- BAC TECHNOLOGIQUE : 100 % ②
- BAC PROFESSIONNEL : 100 % ②

Voir toutes les autres formations (841)